

LA PRÉFÉRENCE NATIONALE CONTRE L'ÉGALITÉ DES DROITS

**LE PROGRAMME
DU RN EST
RACISTE
ET VEUT DIVISER
LA POPULATION**

Le concept de « préférence nationale » ou de « priorité nationale », forgé en 1985, est devenu depuis un axe majeur du programme du FN/RN. L'idée est d'inscrire dans la Constitution une véritable ségrégation raciste dans les domaines de l'emploi, du logement, des aides sociales. Articulé à « l'identité nationale », à la « submersion migratoire », au « grand remplacement » ou à la « remigration », c'est un projet raciste de la société qui est ainsi banalisé.

DES PROPOSITIONS RACISTES

→ La clause de nationalité existe dans la fonction publique et c'est déjà un problème. L'accentuation des mesures d'exclusion aux personnes ayant une bi-nationalité va encore aggraver ce phénomène.

→ Transformer la défenseure des droits en « défenseur des droits des français » démontre le caractère discriminatoire de la politique proposée : les personnes de nationalité française auront plus de droits que les autres. Il ou Elle rappelle déjà à l'ordre le gouvernement et des collectivités territoriales concernant leurs manquements aux accès aux droits fondamentaux.

→ Parler de préférence nationale, c'est discriminer les personnes qui n'ont pas la nationalité française ou qui ont une autre nationalité en réduisant leurs droits.

→ Diviser la société entre français-es et non français-es, les « bons » et les « mauvais » pauvres va fracturer la population et exacerber les propos et les actes racistes et augmenter les tensions dans la société.

→ Limiter l'accès aux droits fondamentaux selon la nationalité, et même parfois priver les immigré-es d'accès aux aides sociales, c'est empêcher des habitant-es de travailler, de se soigner, de se loger, de se nourrir, d'aller à l'école ou d'étudier. C'est totalement contraire à l'égalité des droits.

→ Le référendum sur l'immigration et l'identité proposé par Marine Le Pen inscrirait la discrimination dans la Constitution.

UNE MISE EN DANGER DES EXILÉ-ES ET DES MINEUR-ES

→ La restriction du droit d'asile met en danger toutes les personnes qui fuient la guerre et la misère. Cette proposition ne respecte pas les accords européens et internationaux, déjà très restrictifs.

→ La non prise en charge des mineur-es isolé-es sur le territoire est une remise en cause de la présomption de minorité et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Trier les enfants selon leur origine est clairement raciste.

→ La suppression de la sécurité sociale pour les demandeurs d'asile, et la suppression de l'Aide Médicale d'État (AME) mettra en danger non seulement toutes les personnes directement concernées mais l'ensemble de la population. L'accès aux soins est un droit universel qui ne peut être soumis aux discriminations. Ce projet est aussi contraire à la déontologie médicale qui demande de soigner toute personne sans discrimination.

→ Interdire le regroupement familial, c'est obliger des couples et des enfants à ne pas se voir pendant de longs mois, voire de longues années.

→ Supprimer le droit du sol, c'est empêcher à une personne née en France de parents étrangers et vivant en France depuis son enfance d'accéder (automatiquement) à la nationalité française.

Union
syndicale

Solidaires

DES DISCOURS MENSONGERS

→ Marine Le Pen construit un discours mensonger : beaucoup d'arguments sont faux en utilisant des éléments de langage qui ne sont pas les siens pour faire croire à une

politique sociale. Ses modèles de politique migratoire sont ceux de la Hongrie, de la Russie et du Danemark : ils reposent sur la répression de l'immigration.

LE RETOUR DU DÉLIT DE SOLIDARITÉ ET DE LA RÉPRESSION

→ Marine Le Pen menace de « sanctions pénales » les personnes qui aideraient les exilé-es : c'est le retour du délit de solidarité. Aider les personnes en danger et en détresse ne doit pas être un délit !

→ La déchéance de nationalité et le retrait de titre de séjour concerneraient des « actes illégaux », autant dire qu'une simple accusation pourrait suffire et avec un effet rétroactif.

→ Elle prévoit également de pénaliser le fait de rester et d'entrer sur le territoire français sans titre de séjour (y compris sans notification IRTF/OQTF). De plus, elle veut rendre impossible les régularisations, sauf dans le cas de « services éminents rendus à la France » distingués en Conseil des ministres.

De nombreuses mesures racistes s'appliquent en France depuis de trop nombreuses années. Mais l'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir

→ c'est encore plus de racisme et plus de discriminations,

→ c'est une aggravation de la mise en danger des exilé-es et le recul de l'accès aux droits pour une partie de la population.

→ c'est la remise en cause du principe même d'égalité des droits

→ c'est la division de la société et l'incitation à la xénophobie et à la violence raciste

**NE LAISSONS PAS
L'EXTRÊME DROITE ARRIVER
AU POUVOIR!**

**PAS UNE VOIX POUR
MARINE LE PEN!**